

20

Saumur, la doctrine

Alain Francqueville

Biographie

Directeur technique national adjoint de la Fédération française d'équitation, chargé du dressage, Alain Francqueville est issu de la compétition (saut d'obstacle), ancien écuyer du Cadre Noir et chef du département de la Formation et de la Recherche de l'École Nationale d'Équitation (1990-1998) ; chef d'Escadrons (hon). Chargé de mission au ministère de la Jeunesse et des Sport pour la rénovation des diplômés.

Il est également juge international de dressage et directeur de la Bibliothèque équestre aux éditions Jean-Michel Place.

Doctrines et compétition

Cette contribution vise à montrer que les compétitions entre cavaliers ont contribué au fil du temps, et jusqu'à la période sportive contemporaine, à transformer les techniques de terrain et en conséquence la doctrine. Le haut niveau apportant sa crédibilité pour compléter les éléments fondateurs d'une doctrine en constante évolution.

Vous excuserez la place importante donnée à la discipline du dressage dans les exemples.

Introduction

Ce mot doctrine que l'on dit passé de mode, témoigne autant notre quête d'un idéal à reconquérir, que notre nostalgie d'une référence qui s'est perdue, suggérant un regard sur le passé, où chacun met un peu ce qu'il veut s'il n'est éclairé sur la signification des procédés d'antan.

Des traités académiques contenant les principales doctrines d'équitation des anciens écuyers¹ à la pratique contemporaine, en passant par l'*Équitation actuelle*² de Gustave Le Bon, bien des évolutions se sont produites. Que de chemin parcouru en effet entre le débouillage au pilier unique, les flexions de Baucher, l'émergence de la monte Caprilli, et la méthode Blondeau ou ce que l'on observe sur les terrains de concours d'aujourd'hui.

Il y a cependant une tradition équestre, dont l'histoire doit nous aider à comprendre la formation, dont le vocabulaire doit nous permettre de déceler les variations.

Comment interpréter la nature et l'intérêt de ces évolutions ? Si ce n'est en utilisant comme ferment de notre réflexion le principe de la comparaison et de ses formes très variées de compétitions équestres.

Le mot compétition (de compere) est la recherche simultanée d'un même résultat. Elle permet donc de comparer.

On ne saurait traiter d'une façon sérieuse la notion de doctrine équestre sans confronter entre elles les conceptions diverses et parfois contradictoires ; sans justifier et comparer les procédés qui en découlent. Ceci pour en extraire les éléments fondateurs, les éléments « universels », ainsi que des moyens de mise en œuvre avérés. En s'efforçant d'éviter le terrain infructueux de la polémique pour aboutir à une conclusion positive, qui est assurément l'un des objectifs de ce colloque.

En écrivant dans *Le Cadre noir*³ un important chapitre intitulé *Doctrines et méthodes*, le colonel de Saint-André, interrogeant l'histoire, cherchant à pénétrer la constitution de cette tradition équestre française, évoque les grands courants qui confluent vers

1 Voir le résumé de ces doctrines par D'AURE (Antoine Cartier), *Traité d'équitation*, Paris, 1844, réédition Jean-Michel Place, Paris.

2 LE BON (Gustave), *L'Équitation actuelle*, Paris, 1895, 1913, réédition Jean-Michel Place, Paris, 1990.

3 DE CORDON (Paul), *Le Cadre noir*, Juilliard, Paris, 1981.

cette conception moderne de l'équitation sportive donc la compétition, aspect essentiel développé par le général Durand sous le titre « Patrimoine et évolution » dans ce même ouvrage où il rapporte notamment la position du commandant Wallon sur le sujet de la compétition à l'Ecole de Saumur. On voit que notre sujet a, pour bonne partie, déjà été traité.

En quelques siècles la compétition publique entre cavaliers a pris bien des formes.

D'abord centrée sur l'efficacité au combat (pour la cavalerie ou la tauromachie) avec des jeux d'exercice⁴ particulièrement adaptés à cette finalité martiale : tournois, joutes, quintaine, ... ont permis de développer la précision, la maniabilité et la vitesse, influençant les méthodes de dressage, le choix des chevaux, les harnachements ; de nouveaux procédés apparaissent : la passade et la parade... la doctrine les intègre.

Puis ce sont les carrousels forme adoucie des tournois⁵ : la compétition se centre sur le paraître, la doctrine s'adapte en conséquence sur la « manière » : c'est l'esthétique des chorégraphies, l'élégance des attitudes ; apparaissent dans des « académies équestres » : le saut d'école, la descente de main, mais les références martiales ne sont pas encore totalement disparues.

L'évolution se poursuit, aboutissant au champ sportif moderne marqué par un développement général des confrontations. Véritable fait social qui conduit un plus grand nombre à pratiquer un éventail élargi de disciplines équestres.

Dans notre seul pays ce sont : 2 000 organisateurs d'épreuves, 4 800 concours, près d'un million d'engagements en compétition.

Avec comme pratiques dominantes en France : le concours de saut d'obstacles et l'équitation à poney, voir le succès considérable des championnats de juillet à La Motte Beuvron.

Ce besoin de se comparer correspond à une demande sociale et doit être pris en compte, notamment dans la formation de ceux qui ont la responsabilité d'encadrer et d'entraîner les pratiquants/compétiteurs de tous âges, car il concerne les contenus théoriques et pratiques de leur formation : donc la doctrine.

Toutes ces pratiques sportives sont tirées par le « haut niveau » moteur d'une évolution constante, ponctuée d'essais et de progrès tant en ce qui concerne les procédés, que les méthodes proposées pour la préparation des chevaux, des cavaliers... Évolutions aussi du savoir-faire, souvent pris en compte par le corps enseignant avant même qu'il ne soit formalisé officiellement, comme au début du XX^e siècle avec la monte Caprilli.

Il est vrai que la compétition a aussi ses détracteurs, bien qu'il soient peu nombreux pour regretter l'évolution apportée par la compétition à la discipline du saut d'obstacles, ou du concours complet, de l'attelage, de l'endurance... mais pour ce qui est du dressage, discipline appréciée, l'évolution est parfois ressentie comme l'abandon de certaines valeurs. Cela mérite débat mais sort de l'objet immédiat de cet exposé.

4 JUSSEURAND (Jean-Jules), *Les jeux d'exercice de l'ancienne France*, Champion-Slatkine, Paris, 1986.

5 Voir l'analyse de Voltaire sur l'évolution des tournois in « L'essai sur les mœurs et l'esprit des nations », dans *Des tournois*, édit. Bordas-Garnier, s.d., tome II, p. 35-40.

Le sport aurait-il tué l'équitation ?

Il ne semble pas, « explorant toutes les pistes, nous dit Jean d'Orgeix, l'équitation sportive est revenue vers la maîtrise des problèmes fondamentaux : les éléments mécaniques (équilibre, souplesse, facilité,..) et psychiques⁶ ». Et en maîtrisant ces « questions équestres » le sport permet d'évaluer en situation, des éléments constitutifs d'une doctrine, voire de remettre en cause certains procédés, ou certains enseignements (on pense aux actions de la main à travers les « effets de rêne », trop présents au rôle de l'assiette et de l'action du dos, trop négligés...).

La compétition ne serait-elle pas alors une forme de recherche appliquée ?

En effet, en définissant un contexte précis pour leur déroulement par les règlements (vitesse, durées, tracés... âge des chevaux... conditions d'accès...) les compétitions conduisent les cavaliers à faire évoluer en priorité ce qui n'est pas codifié : explorant ainsi les « techniques de terrain⁷ », faisant évoluer la position, les styles, les techniques d'encadrement ou d'équilibrage à l'obstacle, ... mais intervenant aussi sur ce qui est codifié (on pense aux évolutions à venir en CCE, en endurance, à l'utilisation d'un code de pointage en voltige et bientôt en dressage...). Les compétiteurs vivent, expérimentent ces changements, plus rares sont ceux qui les formalisent. Cette « production collective » a pour champ d'expérience les épreuves de la Fédération équestre internationale (FEI).

Le mode d'évaluation fixé par les règles influence de fait la discipline : vitesse, types de parcours en CSO, obstacles directionnels et format des épreuves en CCE (suppression du steeple aux Jeux olympiques), les reprises et leur notation en dressage... Il est vrai que dans les disciplines appréciées subsiste un risque sur une application imparfaite (humaine) des règles. Lorsque l'on compare, sur une période d'environ 50 ans, force est de constater que l'évolution au haut niveau est positive tant en ce qui concerne la remonte, la technique et les styles. Évolution qui est bien loin d'être terminée, y compris en dressage.

Cette approche que l'on peut qualifier d'expérimentale, suscite aussi l'intérêt des scientifiques.

Les progrès, dans notre modeste champ, concernent notamment la génétique, la maréchalerie... permettant une évolution des conditions de la performance.

Les progrès viennent aussi de la médecine du sport avec la prévention (alimentaire, orthopédique, physiologique), c'est aussi le suivi vétérinaire dans la préparation de la performance, avec par exemple les bilans locomoteurs...

Le cheval athlète, objet de toutes les attentions, est sélectionné en vue d'un objectif précis, puis préparé au mieux dans le cadre d'un entraînement de plus en plus professionnel ; qui s'enrichit régulièrement de l'expérience des meilleurs entraîneurs. Une doctrine équestre se doit d'intégrer tous ces apports dus pour grande partie au contexte sportif.

6 D'ORGEIX (Jean), *L'équitation de saut d'obstacle*, Jean Michel Place, Paris, 2000.

7 DURAND (Colonel Pierre), *La doctrine de l'École française d'équitation*, Crépin Leblond, Paris, 1984.

Quel lien entre doctrine et compétition ?

Prenons l'exemple de l'équitation savante.

Les écuyers du XVII^e siècle rivalisaient pour réaliser des figures extraordinaires, cherchant à « parfaire la nature par la subtilité de leur art⁸ » : dans des pirouettes et autres sauts d'école... l'esprit de compétition, de comparaison était déjà présent ; la doctrine, basée sur l'efficacité et le spectaculaire⁹, répondait aux besoins d'une équitation de cour et à l'abandon progressif des jeux d'exercice à finalité militaire¹⁰.

Avec la période romantique et l'influence de l'anglomanie, l'équitation savante trouve un nouveau développement en se déplaçant du manège de cour vers d'autres lieux de compétition : le cirque ; où sont créées de nouvelles figures par de grands écuyers français.

La doctrine évolue encore, intégrant certaines nouveautés (changements de pied au temps, les flexions)¹¹.

Mais comment ces mouvements classiques et modernes ont-ils intégré une discipline dite sportive présente aux jeux olympiques ?

Tout débute à la fin du XIX^e siècle et le rôle de l'armée est ici primordial. Celle-ci institue, avec l'aide de la Société hippique française (SHF) créée en 1865, des épreuves codifiées pour évaluer le niveau de la remonte et de ses cavaliers. C'est ainsi que naissent les compétitions équestres. Certaines de celles-ci concernent le saut d'obstacles, d'autres l'endurance. D'autres encore sont plus traditionnelles comme le dressage.

Dans cette mouvance, la Fédération équestre internationale (FEI) créée en 1902, élabore son premier règlement des compétitions de dressage dont l'essentiel des règles est toujours en vigueur. Elles permettent d'évaluer selon l'expression du général Decarpentry « la qualité relative du travail exécuté par les différents candidats »¹².

Le règlement de la FEI précise, je cite ici l'article 419 : « En créant en 1929 un concours de dressage international, la FEI a eu pour but de préserver l'art équestre des altérations auxquelles il peut être exposé et de le conserver dans la pureté de ses principes pour le transmettre intact aux générations futures. »

« La reprise grand prix de dressage étant définie comme une épreuve d'équitation artistique. »

8 CAVENDISH (William duc de Newcastle), *La méthode nouvelle et invention extraordinaire de dresser les chevaux, les travailler selon la nature et parfaire la nature par la subtilité de l'art*, s.l., 1657.

9 D'AURE (Antoine Cartier), « Résumé des principales doctrines d'équitation des anciens écuyers », in *Traité d'équitation*, Jean-Michel Place éd., Paris, s.d., réédition.

10 Voir Voltaire « il s'est fait des révolutions dans les plaisirs comme dans tout le reste », op. cité p. 40.

11 DURAND (Général Pierre), « Évolution des méthodes de dressage du cheval », in *L'Équitation*, n° 14, 1998, ENE.

12 Général DECARPENTRY (Général), *Équitation académique*, chapitre I, Éd. Émile Hazan, Paris, 1972.

La lettre et l'esprit de ce texte montrent qu'il y a un lien étroit entre doctrine et compétition via la réglementation dont la rédaction laisse une place à l'interprétation et aux évolutions.

Dans cette discipline les premières compétitions avaient une forme qui peut étonner aujourd'hui. Exemple l'épreuve olympique nommée Grand Prix de dressage, pouvait être présenté en selle d'arme et durait 16 minutes (pour 6 minutes aujourd'hui !). Que pouvait donner dans ces conditions les qualités de locomotion et de légèreté ? L'évolution est constante : textes de reprises, place et nombre des coefficients...

Récemment des coefficients ont été introduits pour donner une part plus importante aux figures rassemblées et à la dimension artistique.

L'esprit évolue également, pour preuve l'introduction du code de conduite :

« 1. que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.

« Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage et la sellerie ainsi que le transport... »

Rappelons également l'introduction¹³ de la notion « d'athlète heureux », qui remplace le développement harmonieux de l'organisme et des moyens du cheval. Apport qui vise à faire évoluer les mentalités vers des pratiques moins intensives de l'équitation sans négliger la dimension physique, le cheval dressé n'étant pas seulement un animal savant.

Mais laissons un peu de côté le dressage ; pour aborder quelques pistes de réflexion sur l'apport de la compétition à la doctrine.

La compétition doit permettre de redéfinir les objectifs d'aujourd'hui, les relier aux techniques expérimentées en compétition et propres à chaque discipline ; sans négliger d'aborder la question de l'équitation supérieure, des méthodes de dressage et du travail du cheval...¹⁴

Dans la longue liste des techniques de terrain porté par la compétition, citons deux exemples :

- le réglage de l'abord, la récupération active en concours complet ;
- côté dressage, on pense à ces deux éléments importants de la manière française¹⁵, réintroduits par la compétition :

13 But et Principes Généraux. 1. Le Dressage a pour but le développement du cheval en un athlète heureux au travers de l'éducation harmonieuse. Il a pour conséquence de le rendre à la fois souple, délié et flexible mais aussi confiant, attentif et perçant, réalisant ainsi une entente parfaite avec son cavalier. In *Règlement de Dressage*, Article 401, FEI, 2003.

14 DURAND (Général Pierre), « Évolution des méthodes de dressage du cheval », in *L'Équitation*, n° 14, 1998, ENE.

15 DURAND (Colonel Pierre), *La doctrine de l'Ecole française d'équitation*, édit. Crépin Leblond, Paris, 1984.

- ✓ la descente de main : avancer et rompre le contact : le « überstreichen »¹⁶ introduit dans les reprises françaises fédérales (FFE) et les reprises pour jeunes chevaux (SHF) ;
- ✓ la demi-parade : déjà définie dans ce colloque, et issue de la tradition classique française, mais quelque peu oubliée.

Ces deux procédés, conservés dans les anciennes académies de l'Europe du nord, ont disparu de notre doctrine française lors de l'évolution des règlements fondateurs, après la Révolution française.

D'autres éléments d'évolution pourraient être déduits de l'analyse des gestes et sensations justes de nos champions.

Aujourd'hui la confrontation des écoles continue, et ces approches semblent trouver des points de convergence¹⁷ chers au regretté docteur Bertold Schirg. Le dressage de compétition oppose moins aujourd'hui qu'hier les tenants de l'esthétique à ceux de la précision¹⁸. Le chemin de la confrontation s'est déplacé vers ce qui permet de gagner aujourd'hui : une équitation classique, des bases solides, une locomotion élastique et des chevaux qui pirouettent et piaffent, sur le rectangle.

Faut-il ici parler encore du cheval de Troie ? Telle Hélène contre Pallas, Anky van Gruvsen, la Hollandaise, pose problème à certains juges en raison d'un aspect stylisé de la locomotion, dû à l'emploi sans ambiguïté d'un bauchérisme 1^{ère} manière, mais oh combien maîtrisé. La FEI et l'intelligentsia du dressage, en réaction, réaffirment l'importance des bases et prônent de veiller au respect de l'échelle de l'entraînement de cet « athlète heureux », organisée en trois phases :

1^{ère} accoutumance,

2^e développement des forces propulsives,

3^e développement de l'engagement.

Phases spécifiées en six objectifs à atteindre. Tout objectif nouveau devant s'appuyer sur les acquis antérieurs tant au cours de la progression du dressage que du travail quotidien :

- correction et régularité des allures notamment par le rythme et la cadence,
- décontraction et élasticité (notamment du dos),
- qualité du contact,
- développement de l'impulsion et des forces propulsives,
- rectitude et engagement,
- rassembler et soutien.

16 Une des caractéristiques de la manière française selon le colonel Pierre Durand id.

17 SCHIRG (Dr G.), « Divergence ou convergence des écoles », in *L'Équitation*, n° 9, 1995.

18 DURAND (Général Pierre), « Évolution des méthodes de dressage du cheval », in *L'Équitation*, n° 14, 1998, ENE.

Ces éléments importants sont d'ailleurs conformes aux principes de l'École française dont on oublie à tort le témoignage particulièrement précis d'Aubert¹⁹, et qui ont été définitivement exprimés par le général L'Hotte : « Calme, en avant, droit » ; « marier intimement l'impulsion et la flexibilité », et « l'emploi des seules forces utiles. »

L'emploi des seules forces utiles, comme la flexibilité de tous les ressorts²⁰, conditionne la légèreté²¹, marque de l'école classique.

Trois étapes et six objectifs qui « balisent » le travail des dresseurs, autrement dit l'entraînement du cheval. Fixant le fil conducteur du travail, base indispensable à l'acquisition des qualités reconnues par le juges en référence à l'article 401. Mais ce point fera certainement débat !

Nouvelle méthode ? pas vraiment ; mais recours à la doctrine classique et à ses principes : l'échelle de l'entraînement du cheval de dressage va d'ailleurs faire l'objet d'orientations destinées aux cavaliers et aux entraîneurs.

Ces exemples, trop précis j'en conviens, illustrent néanmoins le lien étroit et l'interaction entre doctrine et compétition.

La compétition au secours de la doctrine

La spécificité « technique » de la compétition conduit en effet à l'évolution du comment faire mais aussi au développement de procédés pédagogiques qui y sont associés. Ces derniers visent l'optimisation de la performance, qui passe par trois axes : le physique, la technique, le mental²² et qui s'appuie sur l'analyse du geste sportif, la réflexion, l'auto-analyse, la gestion du stress, l'imagerie... ; approches bien différentes de la pédagogie adaptée aux pratiques de loisir : pédagogie de l'éducateur / animateur...

Comment faire pour que ces approches ne s'éloignent pas trop, même si elles s'ignorent encore et s'adressent à des « consommateurs » de motivations bien différentes²³. Après tout les principes de La Guérinière, rappelés en avant-propos des cours d'équitation militaire²⁴, avaient peu à voir avec l'instruction donnée aux recrues, mais ils permettaient aux instructeurs de se retrouver sur certains éléments fondateurs et fondamentaux, d'intégrer les évolutions de la technique dont certains éléments restent d'actualité !

19 Ce grand absent dont le *Traité raisonné d'équitation* d'après les principes de l'École française, reste la référence incontournable pour les héritiers de l'École classique, décrivant le haut degré atteint dans les manèges académiques du XIX^e siècle en France.

20 L'HOTTE (Général), « la légèreté dont le caractère réside dans la flexibilité élastique et moelleuse de tous les ressorts », in *Questions équestres*, chp 1, édit. Plon-Nourrit, s.d., réédition Jean-Michel Place édit., 1991.

21 L'HOTTE (Général) « la légèreté c'est à dire la parfaite obéissance du cheval aux légères indications de la main et des talons de son cavalier », in *Questions équestres*, chp 3, Éd. Plon-Nourrit, s.d., Réédition Jean-Michel Place éd., 1991.

22 BONNEAU (Jean-Maurice), « Gestion du couple Cavalier - cheval de haut niveau », in *29^e journée de la recherche*, Les Haras nationaux, 2003.

23 FRANCQUEVILLE (Alain), « Réflexions sur l'évolution de la pédagogie et ses nouveaux principes », *L'Équitation* n° 14, 1998, ENE.

24 BLACQUE BELAIR (Lieutenant-colonel), *Réponses au questionnaire d'équitation de l'École de cavalerie*, édit. J-B Robert, Saumur, 1912.

Objet d'études et de recherches, la compétition apporte également :

- des connaissances scientifiques sur les fondements de notre pratique : physiologie de l'entraînement, instrumentation des allures, du cavalier...
- des connaissances vétérinaires : avec par exemple la biomécanique du cheval de sport, on pense aux travaux et publications du professeur Jean-Marie Denoix²⁵,
- et nécessite une pédagogie spécifique. Notons à ce sujet la création prochaine de diplômes d'entraîneurs dans les différentes disciplines.

Tout ceci nous conduit à réaffirmer le rôle de la compétition pour, selon l'expression du général Durand, « étalonner la valeur du cheval bien mis »²⁶ mais aussi pour juger des effets de l'enseignement.

Si le sport nous vient de l'amusement, son développement nous conduit à une approche de plus en plus professionnelle, lié à un réel besoin de formation. Raison supplémentaire pour intégrer un corpus de connaissances adaptées qui prolongera les éléments fondateurs et classiques contenus dans la doctrine.

Conclusion

« Docere »²⁷ Si la doctrine est constituée de cet « ensemble de notions qu'on affirme être vraies et par lesquelles on prétend fournir une interprétation des faits, orienter ou diriger l'action », alors la compétition comme nous venons de le voir apporte nécessairement des éléments utiles à la doctrine : éléments d'ordre technique (procédés liés aux principes), complétés par des éléments d'ordre scientifique, voire d'ordre pédagogique.

Il faudra bien redéfinir aussi le but à atteindre, les objectifs visés, et notamment les éléments caractéristiques du style propre à l'Équitation française. Car les objectifs du manuel d'équitation de la Fédération sont ceux du règlement de 1912, et doivent donc être adaptés aux pratiquants d'aujourd'hui et tout particulièrement aux enseignants et entraîneurs, sans exclure l'équitation.

Une doctrine est, comme le rappelait le colonel Francart²⁸, l'expression de l'esprit qui anime la pratique d'une discipline, et va au-delà des seuls moyens techniques.

Modifier une doctrine suppose une évolution nécessaire des mentalités, et la difficile remise en question des croyances et des comportements. Même s'il ne s'agit en rien d'ébranler un système de valeurs une telle évolution peut conduire à une phase de malaise mêlée de nostalgie. Puis viendra une nouvelle appropriation base d'un nouveau dynamisme ; source d'une identité culturelle renforcée car s'appuyant sur le passé, enrichie par le présent et tourné vers l'avenir.

25 DENOIX (Jean-Marie), « Biomécanique du cheval de sport », in *L'Éperon*.

26 « Le Cadre noir et la compétition », in *Le Cadre noir*, Julliard éd., Paris, 1981.

27 Expression latine qui signifie enseigner, donner la doctrine.

28 FRANCAERT (Colonel), « Réflexions pour la définition d'une doctrine de l'équitation française », *L'Équitation*, n° 11, 1996.

Je suis convaincu qu'en choisissant ce thème à ce colloque vous avez voulu, monsieur le Directeur, la nécessité d'actualiser la doctrine de l'École qui dispose de son histoire et de son expertise pour renforcer encore la place de l'ENE : en formalisant la pratique d'aujourd'hui, et tout particulièrement celle du « haut niveau », à la lumière des maîtres du passé, et de l'expérience de ceux qui transmettent ici encore la tradition française.

Soyez assuré que la Fédération et sa direction technique nationale, seront à vos côtés pour contribuer à l'écriture de cette doctrine d'aujourd'hui dont ont tant besoin nos enseignants et entraîneurs.

Et après tout : *La doctrine d'aujourd'hui* : ne serait-ce pas tout simplement la ré-écriture de cet ouvrage témoin par lequel je commençais mon exposé *l'Équitation actuelle*.²

² LE BON (Gustave), *L'Équitation actuelle*, Paris, 1895, 1913, réédition Jean-Michel Place, Paris, 1990.